

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 16/03/2023

N° 699

Signature du nouveau contrat stratégique de filière « Infrastructures numériques » 2023-2025

Roland Lescure, ministre délégué chargé de l'Industrie, Jean-Noël Barrot, ministre délégué chargé de la Transition numérique et des Télécommunications, le Président du CSF Nicolas Guérin représentant les quatre fédérations membres du comité stratégique de filière (AFNUM, FFTélécoms, InfraNum, Sycabel) et les organisations syndicales CFTD et Force Ouvrière ont signé ce jour le contrat stratégique 2023-2025 de la filière « Infrastructures numériques ».

Ce nouveau contrat, qui s'inscrit dans le sillage du contrat 2019-2022, doit permettre de consolider et d'accentuer les progrès déjà constatés **autour de six axes stratégiques** :

- **Le développement de la 5G et des réseaux du futur au service de la réindustrialisation** : le Comité stratégique de filière (CSF) va contribuer au développement de la 5G industrielle et à la constitution d'un réseau de plateformes d'expérimentation mettant en œuvre des cas d'usage de la 5G/6G. En parallèle, il facilitera les expérimentations menées par des PME innovantes positionnées sur les cas d'usage de la 5G avec l'objectif d'accompagner 100 start-up et PME d'ici 2025. Philippe Herbert, qui a mené une mission pour le gouvernement sur la 5G industrielle jusqu'en mars 2022, sera rapporteur du CSF pour ce nouveau groupe de travail et aura la tâche de travailler avec les autres filières du CNI au développement des usages de la 5G. La filière va poursuivre la collaboration entamée avec un certain nombre de secteurs verticaux, tels l'automobile, la santé et les industries de sécurité ainsi qu'avec le CSF Solutions Industrie du futur.

Cette action du CSF viendra s'articuler avec les activités des nouveaux campus Fablab 5G industrielle dont les deux premiers lauréats ont été annoncés par Jean-Noël Barrot. Il s'agit de campus portés par Excelcar à Rennes (Bretagne) et par le CETIM à Cluses (Auvergne-Rhône-Alpes). Initiative lancée à la suite de la mission sur la 5G industrielle, les campus fablab 5G industrielle vont permettre aux entreprises de venir tester sur des lieux dédiés, équipés d'un réseau privé 5G et des machines industrielles adaptées, leurs projets de cas d'usages 5G avant de mettre en œuvre leur projet 5G dans leur propre usines.

- **Le développement de l'industrie des territoires connectés au service des collectivités et des usagers** pour penser la numérisation des territoires au regard de l'impératif de transition écologique et de souveraineté numérique. Une mission relative à la

planification concertée de ces territoires est confiée à Valérie Nouvel, Vice-Présidente du département de la Manche, et à Carlos Moreno, professeur de l'Université Paris-Sorbonne, spécialiste des villes et territoires de demain, afin de structurer une offre souveraine, sobre, sécurisée et adaptée aux besoins des collectivités territoriales. L'ambition est de définir une feuille de route partagée entre Etat, collectivités et industriels pour lancer des projets de territoires connectés dans au moins la moitié des 1250 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) d'ici 2025 et une accélération de ces projets dans les villes moyennes.

- **La création d'un écosystème d'innovation dynamique :** la filière souhaite établir une vision partagée sur les grands thèmes d'innovation/recherche à venir pour la filière des infrastructures numériques en structurant la réflexion des acteurs industriels, académiques, pôles de compétitivité, PME et start-ups innovantes. L'objectif de ces travaux est aussi d'aboutir à la conception de projets ambitieux et à la constitution de consortia afin de doubler le nombre d'entreprises bénéficiant de financements européens et de contribuer aux objectifs de la stratégie d'accélération du Gouvernement sur la 5G et les réseaux de télécommunications du futur dans le cadre du programme France 2030.
- **La transition écologique dans le développement des nouveaux réseaux :** la filière s'engage à évaluer l'efficacité environnementale des réseaux d'infrastructures télécoms et à apporter une vision prospective sur l'écoconception des équipements, en lien avec la stratégie d'accélération du Gouvernement sur le numérique éco-responsable. Un accompagnement des entreprises du secteur vers la réduction de l'empreinte écologique et vers la décarbonation des processus de production sera assuré, en ciblant en priorité les 50 sites industriels des fabricants de câbles.
- **L'attractivité des emplois et le développement des compétences au sein de la filière :** dans la continuité du protocole-cadre national d'engagement de développement de l'emploi et des compétences (EDEC) « Infrastructures numériques » signé en 2021, il s'agit de mener une action structurante pour développer l'attractivité des métiers de la filière et la qualité des formations. L'objectif est de couvrir la hausse des besoins de 5% par an en moyenne et, d'ici 2030, d'accompagner vers les nouveaux métiers de la filière 50% des employés actuellement positionnés sur le déploiement de la fibre.
- **Le développement de l'offre française à l'international :** Les premiers résultats encourageants du précédent contrat doivent être poursuivis afin d'accroître le rayonnement de la filière à l'international dans les marchés prioritaires en Europe et Afrique de l'Ouest. Une étude sur le poids de la filière à l'international et des états des lieux sur les pays cibles seront réalisés et des plans d'actions sur les pays prioritaires seront élaborés. La filière vise une augmentation de 50% de la présence des entreprises de la filière à l'étranger en 2025 par rapport à 2022 et un doublement des entreprises qui ont exporté dans la même période.

Pour Roland Lescure, « *La filière Infrastructures numériques regroupe un ensemble d'acteurs essentiels pour notre économie. Ce contrat stratégique de filière reflète l'esprit de coopération entre les comités stratégiques de filière du Conseil National de l'Industrie que nous voulons promouvoir.*

Des infrastructures numériques performantes sont un gage de compétitivité pour notre industrie. Les projets portés par ce contrat de filière sont donc un véritable levier au service de la réindustrialisation et un outil de souveraineté industrielle et numérique.

En particulier, je souhaite qu'aux efforts de structuration d'une offre de 5G industrielle souveraine réponde une demande d'ampleur de la part des industriels. Le précédent contrat de filière a été celui de la prise de conscience des possibilités industrielles offertes par la 5G, et a vu émerger des premiers cas d'usage très convaincants. Le prochain contrat devra donc être celui d'une diffusion massive de la

5G dans l'industrie. J'en appelle aux industriels pour se mobiliser pour se l'approprier. La filière Infrastructures numérique et l'Etat les soutiendront dans ce mouvement ».

Pour Jean-Noel Barrot, « La filière Infrastructures numériques est absolument nécessaire à la transition numérique de notre économie. Les avancées technologiques du secteur des télécommunications sont appelées à irriguer notre économie nationale. Dès lors, ce nouveau contrat stratégique de filière doit doter ses membres des outils nécessaires leur permettant de répondre aux défis à venir : réindustrialisation, environnement, territoires connectés, innovations, emplois et exportation.

Je salue l'ensemble des acteurs impliqués qui a fourni un effort considérable. Après le succès du précédent contrat, la filière se donne une nouvelle ambition pour permettre le déploiement d'une transition numérique utile, plus verte et plus souveraine.

Je suis heureux d'annoncer que nous poursuivrons notre soutien à la filière, en accompagnant l'innovation dans le cadre de France 2030 : cela se concrétise par la création de nouveaux campus fablab permettant aux industriels de s'approprier la technologie 5G et par le lancement d'une nouvelle mission sur les territoires connectés. »



La filière « Infrastructures numériques » française s'est structurée depuis 2018 sous la forme d'un Comité stratégique de filière (CSF), sous l'égide du Conseil national de l'industrie (CNI). La filière regroupe une multitude d'acteurs : des opérateurs télécoms nationaux, des acteurs historiques, des entreprises innovantes émergentes.

Le CSF et le Gouvernement ont entrepris, dès 2019, le développement d'un écosystème télécoms en capacité de répondre aux défis technologiques et sociétaux de demain. Quatre axes avaient alors été définis dans le contrat stratégique de filière 2019-2022 :

- La 5G industrielle ;
- Les territoires connectés ;
- L'emploi et les compétences ;
- Le développement d'une offre française à l'étranger.

Contact presse : secretariat@csf-infrastructures-numeriques.fr

Contacts presse :

Cabinet de Roland Lescure : 01 53 18 46 19 - presse@industrie.gouv.fr

Cabinet de Jean-Noël Barrot : 01 53 18 43 42 - presse@numerique.gouv.fr

Direction générale des Entreprises : 01 44 97 04 49 – presse.dge@finances.gouv.fr